

SNUipp 05

L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire	
<i>Edito</i>	p. 1
<i>Expérimentation</i>	p. 2
<i>Carte scolaire</i>	p. 3
<i>CAPD - Actus</i>	p. 4
<i>Promotions</i>	p. 5
<i>FSU - CPE</i>	p. 8

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



Déposé le mercredi 08 février 2006

Campagne d'informations syndicales après les vacances de février.

Ordre du jour : accompagnement des équipes
d'écoles.

*Les dates vous seront communiquées dans le bulletin de
rentrée.*

Promotions (avancement)

Tous les résultats

Les modalités...

Page 5

Sur le site du SNUipp 05
<http://www.snuipp.fr/05>

Retrouvez :

- l'actualité du département,
- Un dossier sur la lecture, les pétitions en ligne ainsi qu'une
pétition élaborée par des collègues du briançonnais,
- un dossier sur l'inspection et sur l'expérimentation haut-
alpine,
- de nombreux autres dossiers et infos.

Carnet de deuil

Laurent Baille, collègue zilien de l'école de Guillestre, nous a
quitté dans un accident de ski le 2 février 2006. Il avait 37 ans.

A sa famille et à ses amis, nous adressons nos sincères
condoléances.

Edito

Accompagnement des équipes d'écoles

« La qualité et la quantité des interventions des enseignants ont été médiocres » lors de la dernière tournée de circonscriptions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. « Les quelques interventions n'ont concerné que les problèmes de notes, il n'y a que ça qui intéresse les enseignants », voilà en substance les propos liminaires de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour nous annoncer qu'il souhaitait sortir de l'expérimentation sur l'Accompagnement « par le haut ».

L'Inspecteur d'Académie nous a d'ailleurs indiqué que nous lui avons fait un procès d'intention dans la presse syndicale, lorsqu'il est arrivé dans le département, en l'accusant d'être venu pour mettre à mal l'expérimentation. Nous nous défendons de tels propos en vous rediffusant des extraits de nos commentaires de l'époque (ci-après).

L'Inspecteur d'Académie décide donc de mettre fin à l'accompagnement des équipes d'écoles de manière très autoritaire avec la diffusion d'ici la fin de l'année scolaire d'une circulaire départementale. Il est question de rétablir une fourchette de notes, laissant donc aux IEN la possibilité de « départager les meilleurs enseignants », accompagnée d'un rapport d'inspection. Certes, les Inspecteurs de l'Éducation Nationale nous ont garanti que l'inspection d'avant l'expérimentation n'existait plus. La future inspection se voudrait plus transparente avec l'élaboration préalable d'un cahier des charges précis. L'aspect collectif ne serait pas non plus oublié, l'inspection se ferait par école ou par cycle dans les grands groupes. L'Inspecteur d'Académie a précisé qu'il garderait le principe des regards croisés même si cela fait bien longtemps qu'ils ne sont plus mis en place faute de moyens en remplacement.

"Pas d'inquiétude à avoir, tout se passera pour le mieux lors de nos prochaines inspections qui seront beaucoup plus professionnelles qu'auparavant. Il n'y aura plus de mauvaises surprises"...

Certes, la note et l'avancement nous préoccupent et pour cause : le Ministre nous a clairement annoncé que cela serait

Suite page suivante

désormais nos seules possibilités de voir augmenter nos salaires. La note qui suit l'AGS pose effectivement problème notamment pour les jeunes collègues puisqu'au bout du compte, c'est le discriminant âge qui joue. Mais le SNUipp avait des propositions concrètes notamment la mise en place d'un frein pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux échelons supérieurs de manière plus équitable (cela se fait dans une dizaine de départements en France). Mais, l'Inspecteur d'Académie ne cherche pas l'équité et d'ailleurs, ses propos dénigrent profondément le travail effectué dans les classes et les écoles lors des accompagnements d'équipes d'écoles. Il s'appuie sur les remarques d'une petite minorité de collègues pour mettre à mal tout le dispositif. Car enfin, sortir de l'expérimentation par "le bas" n'aurait pas abouti à d'autres propositions.

Malgré toutes les bonnes volontés des IEN, malgré leur professionnalisme, il n'est absolument pas possible d'être juge et arbitre. On ne peut pas évaluer, former, contrôler et sanctionner en même temps, ce n'est pas possible ! Si la suppression de la note était un préalable à l'accompagnement des équipes d'écoles, ce n'était pas pour permettre aux enseignants d'être laxistes et de "se la couler douce", c'était pour instaurer un climat de confiance réciproque et indispensable entre un agent de l'état et son supérieur hiérarchique qui vient l'évaluer et le former, c'est tout ! Maintenant, si le rôle d'un IEN est de départager les meilleurs, c'est un autre débat qui ne permettra sûrement pas de faire évoluer le système éducatif, cela se saurait depuis le temps.

Aura-t-on un jour le privilège d'avoir des Ministres, des Recteurs et des IA qui considèrent par défaut que les enseignants du premier degré sont des pro-

fessionnels soucieux, au quotidien, de faire progresser les élèves ? De considérer que les professeurs des écoles et les instituteurs ne sont pas de simples exécutants mais des universitaires et/ou des gens d'expérience capables de concevoir et de faire évoluer par eux-mêmes et en équipe, sans qu'on ait besoin de leur suggérer, leurs pratiques et le système éducatif. Faire ce pari audacieux, c'est considérer les personnels à leur juste valeur et ancrer un climat de confiance durable bénéfique à tous.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie aurait pu se contenter de nous dire qu'il était obligé de mettre fin à l'expérimentation prétextant des pressions du ministère ou du rectorat, mais il a préféré mettre en cause les enseignants, balayant d'un revers de main l'investissement de plusieurs centaines de collègues et jetant ainsi le discrédit sur la profession. L'expérimentation n'a jamais été réellement évaluée tant du point de vue des résultats des élèves que des pratiques pédagogiques des enseignants, pourquoi cette sortie précoce du dispositif ? Nier l'investissement professionnel et personnel des enseignants, ce n'est pas ce que j'appelle sortir par le haut.

Le SNUipp, en concertation avec les autres syndicats, proposera après les vacances de février de rencontrer la profession lors d'une campagne d'information syndicale. Il en appelle d'ores et déjà à une réaction de la profession. Peut-on, décemment, laisser faire et entériner un tel retour en arrière, justifié par une vague appréciation du dispositif en place sur le terrain ? Diverses actions sont déjà envisagées avec notamment l'élaboration d'une pétition.

G. CHEVALIER

Accompagnement des équipes d'école (EHA n°493, janvier 2002)

L'Inspecteur d'Académie a pris la parole longuement pour nous expliquer ce qu'il avait écrit dans un document de réflexion qui nous avait été proposé préalablement. « Dans les Hautes-Alpes, le système 1^{er} degré s'est mis en mouvement à travers cette expérimentation, certes très riche » mais comportant des lacunes :

- L'Inspecteur d'Académie préconise le collectif mais non au prix de l'abandon de l'inspection contrôle.
- Il emploie volontairement le vocabulaire inspection-évaluation et non plus accompagnement.
- Il propose d'inventer quelque chose qui mentionne la contribution d'un enseignant dans une équipe.
- Il regrette de ne rien devoir signer en ce qui concerne ses instituteurs.
- Il ne désire pas rajouter la note mais il faut trouver un palliatif à ce manque.
- Il oppose l'inspection individuelle contrôle et l'inspection évaluation collective.

Il est évident que le SNUipp rappelle, à ce moment de la CAPD, l'essence même de l'expérimentation et précise alors qu'il ne sera pas question d'adhérer à un projet qui nierait sa substantifique moelle : la confiance . Une discussion très intéressante s'ensuit et chaque partie définit ses positions. En fin de séance, Mr Amedro et Mr Crépin confirment qu'ils mettront tout en œuvre pour continuer dans la même voie cette expérimentation à laquelle ils sont très attachés (ce dont le SNUipp peut se réjouir).

Poursuite du processus... (EHA n°494, février 2002)

Faut-il avoir des craintes à propos de la poursuite du processus d'accompagnement des écoles ? Nous nous sommes déjà fait l'écho dans ces colonnes de ce que les délégués du personnel ont perçu comme une remise en cause du processus d'accompagnement des écoles de la part de M. l'Inspecteur d'Académie et d'une certaine partie du collège des formateurs en début d'année scolaire. Pour rappel : un document de réflexion nous avait été soumis lors de la CAPD de rentrée et nous avions fermement réagi au contenu de ce document qui semblait privilégier l'évaluation individuelle au détriment de l'analyse collective du fonctionnement de l'école et obérer le maître mot de " confiance " sur lequel repose toute l'expérience. Les réponses apportées par M. l'Inspecteur d'Académie nous avaient si ce n'est convaincus du moins rassurés mais nous avions décidé de rester attentifs [...]

Daniel Callebaut

[...] Les visites d'écoles :

On ne passe pas sans heurts d'un système archaïque, basé sur des relations hiérarchiques souvent infantilisantes à une organisation basée sur la confiance et le respect mutuel. Cela demande du temps. Les mentalités, les habitudes de fonctionnement, aussi bien parmi les instits que chez les inspecteurs, ne peuvent changer du jour au lendemain. Les CAPD, qui suivent régulièrement le cheminement de l'opération, soulèvent régulièrement des dysfonctionnements :

- Attitudes de contrôleur / censeur de certains membres des équipes de circonscription .
- Difficultés à visiter les classes car le climat n'est pas encore suffisamment serein. Certains inspecteurs n'ont plus d'équipe volontaire et sont plutôt tenter de " forcer " alors que la patience et le retour à la confiance permettront de repartir du bon pied.

Pourtant ces visites se déroulent plutôt bien. Les collègues ont en grande majorité et rapidement admis qu'ils ont beaucoup à y gagner, pour leurs élèves et pour eux même. Et bien que tout n'est

pas parfait qui dira aujourd'hui que c'était mieux avant ?

[...]

N'oublions pas les paroles de M. Sauret qui disait à peu près ceci : " *Ce nouveau système appartient aux enseignants. S'ils en sont satisfaits, ils sauront le défendre quel que soit l'inspecteur d'académie , quel que soit l'IEN.* " Souhaitons que nous n'aurons pas besoin de le défendre mais exprimons nous pour l'améliorer !

J. L. VIOLIN

Communiqué de presse

Carte scolaire 2006 : Toujours plus avec toujours moins...

Le CDEN qui constitue la dernière des étapes de l'élaboration de la carte scolaire s'est tenu vendredi 03 février.

La FSU déplore l'absence d'un grand nombre d'élus ; ce qui pourrait conduire à penser à un désintérêt de leur part pour les questions relatives à l'école dans le département.

La FSU a fait une déclaration préalable (voir page suivante) dénonçant l'absence de véritable politique départementale.

Les débats ont très vite montré les limites de la dotation en postes (+ 1 pour le département) puisqu'une dizaine d'écoles du département ont des effectifs qui nécessiteront peut-être une ouverture (Gap-Bellevue, Tallard, La Roche de Rame, Pont du Fossé, Les Vigneaux, Briançon Ste Catherine, La Roche des Arnauds...). Ainsi, les créations de postes de titulaires-remplaçants pourtant indispensables, risquent très vite de se réduire comme une peau de chagrin.

De même, les nouvelles mesures telle que la loi sur le handicap vont conduire à des créations de postes prises sur le contingent départemental. Le redéploiement est devenu le maître-mot de la politique du ministère de l'Éducation Nationale.

B. HODOUL

Ouvertures :

La Bâtie-Neuve : 1 poste ;
Savines : 1 poste (confirmation du poste implanté provisoirement à la rentrée 2005) ;
La Grave : 0,5 poste ;
MECS (Maison d'enfants) d'Embrun Dormillouse : 0,5 poste ;
MECS d'Orpierre les Lavandes : 1 poste itinérant (suivi des troubles des apprentissages) ;
Loi sur le Handicap : 1,5 poste ;
Postes ZIL + Brigade : 3 postes.

Retraits :

Embrun élémentaire Cézanne ou Pasteur (à déterminer par la mairie) : 1 poste ;
L'Argentière la Bessée : 1 poste ;
Gap La Pépinière : 1 poste ;
Monétier les Bains : 1 poste ;
Montmorin : 1 poste, fermeture de l'école (les élus ont obtenu une rediscussion de cette mesure avec le maire) ;
Savournon : 0,5 poste ;
La Fare : 0,5 poste (confirmation du retrait de septembre 2005) ;
Embrun la Soldanelle : 0,5 poste (fermeture de la classe passerelle) ;
1 poste de conseiller pédagogique départemental.

DECLARATION DU SNUIPP-FSU AU CDEN DU 03/02/2006 PREMIER DEGRE

L'élaboration de la carte scolaire 2006 s'effectue, dans le premier degré, dans un climat empreint de déprime, de lassitude mais aussi de colère. Un climat pesant causé par une politique gouvernementale qui considère l'Éducation Nationale uniquement comme une source de dépense et qui axe ses attaques sur les services publics et sur les fonctionnaires.

Le Ministre, champion de la démagogie, agit par annonces médiatiques, jouant la plupart du temps l'opinion publique contre les personnels.

La carte scolaire proposée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie est assez caractéristique

ECOLE : 40 à 50% DE GREVISTES

Avec l'ensemble des fonctionnaires, 40% à 50% des enseignants des écoles sont en grève aujourd'hui pour une autre politique de l'emploi, basée sur une progression du pouvoir d'achat, une hausse du nombre de postes au concours et une réduction de la précarité.

Les opérations de carte scolaire ont lieu dans tous les départements : elles ont renforcé la participation des enseignants du premier degré à cette journée du 2 février en l'accompagnant de multiples délégations,

d'une politique à courte vue. D'une année sur l'autre, les objectifs, les priorités changent. On ouvre une année pour fermer la suivante, on crée des besoins pour mieux les supprimer ensuite. On gère au jour le jour avec le seul objectif d'éviter les catastrophes.

Au niveau de la dotation en postes (+ 1 pour le département des Hautes-Alpes), dans le contexte actuel de pénurie, on évite le pire. Mais, notre seule ambition est-elle d'éviter le pire ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie prétend disposer d'une marge mais n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? En effet, la mise en place de la loi sur le handicap, du dispositif ambition réussite (refonte des ZEP) vont coûter des moyens dont on ne dispose pas. Tout se fait à moyens constants et a pour conséquence d'accroître les effectifs dans les classes.

rassemblements ou manifestations liés à la préparation de la rentrée 2006.

Par ailleurs, sur la prétendue relance des ZEP, non seulement la plus grande part des 7 115 écoles actuellement situées en zone prioritaire ne sont pas concernées par le dispositif « réseau ambition réussite », mais celles qui font partie du dispositif EP1 sont écartées des mesures prévues. La création de 740 postes, alors que plus de 34 000 élèves supplémentaires sont attendus, amplifiera les difficultés déjà rencontrées notamment en maternelle. Il faudrait au moins le double de postes pour maintenir le taux d'encadrement

Si cette marge existait, pourquoi ne pas tenter de mener des expérimentations en vue d'améliorer le système éducatif : plus de maîtres que de classes, réflexion sur le travail d'équipe, sur l'évaluation des enseignants, meilleure prise en compte de la difficulté scolaire... ou encore, extension des décharges de direction pour les écoles de moins de 5 classes. Il n'en est rien.

Il y a un océan entre les propos lénifiants du ministre et la réalité vécue dans les écoles : abandon de la scolarisation des plus petits, remplacement catastrophique, AIS désertée, la formation continue réduite d'année en année, la direction d'école toujours sinistrée, etc...

G. CHEVALIER / B. HODOUL

des élèves au niveau actuel et enrayer la baisse du taux de scolarisation en maternelle.

Le Ministre de l'Éducation Nationale doit répondre aux exigences des personnels et à la nécessité de mettre en place des mesures qui favorisent vraiment la réussite scolaire de tous les élèves. Cela exige une toute autre politique éducative.

Le SNUipp appelle les enseignants du premier degré à poursuivre les mobilisations pour les conditions de la rentrée 2006.

Paris, le 02 février 2006

Compte-rendu de la CAPD du 27 janvier 2006

1. Promotions (voir page 5)

2. Liste d'aptitude des directeurs d'école :

Tous les candidats sont retenus.

A) Candidats ayant subi l'entretien :

X

B) Candidats assurant un intérim :

X

3. Stage de préparation au diplôme de psychologue scolaire :

Plusieurs postes sont vacants ou vont l'être. Il est donc nécessaire de permettre la formation de collègues.

L'appel de l'année dernière a été infructueux. Cette année, une seule candidature a été déclarée. Il s'agit de celle de madame X, professeur d'école à l'école maternelle de Porte-Colombe à Gap.

La CAPD a accepté sa candidature. Elle est transmise à l'IUFM de Grenoble qui doit désormais l'accepter pour qu'elle soit définitivement officialiser.

4. Questions diverses :

- 2 recrutements sur la liste complémentaire ont été réalisés (4 de-

puis le début de l'année).

- 17 collègues ont demandé à participer aux permutations informatisées pour quitter le département.

L'Inspecteur d'Académie a conclu en rappelant que c'était la dernière CAPD pour Daniel Callebaut qui s'est toujours montré comme un élu du personnel efficace, intransigeant sur les principes mais ouvert à la discussion.

A la suite de cette CAPD, un groupe de régulation sur l'accompagnement d'équipes d'écoles s'est réuni. Il a donné lieu à une annonce fracassante de l'inspecteur d'académie qui a déclaré vouloir « sortir par le haut » de l'expérimentation. Cette sortie par le haut est en réalité une destruction pure et simple.

Abandon de la note fondée sur l'AGS, c'est à dire retour à une fourchette de notes basée sur le mérite. Il a déclaré que sa décision était prise et qu'elle ne souffrait d'aucune discussion.

De l'autoritarisme dans toute sa splendeur... (voir article de G Chevalier)

B Hodoul

ACCES A LA HORS-CLASSE RATIO PROMU / PROMOUVABLE

Les Inspections Académiques ont reçu une circulaire ministérielle leur demandant de reporter les opérations liées à l'avancement dans la hors-classe.

Un nouveau décret (*D. n° 2005-1090 du 1er septembre 2005*) a défini de nouvelles modalités d'avancement de grade dans les corps de l'Administration de l'État (passage de la classe normale dans la hors-classe pour les professeurs des écoles), en application de l'article 7 de la LOLF.

En effet, au terme de cet article, la notion de pyramidage ou d'effectifs budgétaires disparaît : « les crédits de personnel sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'État. Ces plafonds sont spécialisés par Ministère », sans distinction de corps, grades ou classes. En effet, jusqu'ici le budget prévoyait un nombre de possibilités précis de possibilités de passage d'un grade dans un autre (ex - 500 pour la hors-classe des PE en 2005 qui s'ajoutaient aux places libérées par les départs en retraite).

Désormais, le nombre de promotions est fixé par l'application d'un ratio promu / promouvable fixé par arrêté ministériel. Un projet d'arrêté présenté au CTPM du 9 jan-

vier 2005, fixe ces ratios pour tous les corps relevant du Ministère de l'Éducation Nationale. Le ratio PE a été établi en fonction de la masse salariale destinée à l'amélioration de la carrière des enseignants du premier degré : 1,5 M€ voté au PLF 2006.

Il est fixé à 1,15 %. Cela signifie que 1,15 % des professeurs des écoles remplissant les conditions pour être promouvables (tous les PE à l'échelon 7 et plus de la classe normale sont promouvables) accéderont à la hors-classe (en comparaison, ce ratio est fixé à 4,23 % pour le corps des certifiés). Le taux de 1,15 % fait progresser légèrement la proportion de PE hors classe. Il est évidemment loin de permettre l'accès de tous à l'indice terminal 782 ou même de partir à la retraite en étant hors-classe, comme c'est le cas des 40% des professeurs certifiés.

Selon le Directeur de la DPE (réunion d'information au Ministère du 4 janvier 2005), ce ratio pourrait permettre l'accès à la hors-classe de 1 919 collègues, tout en sachant que ce nombre inclus les 1 100 PE HC devant partir à la retraite.

Le mode de répartition exact de ces promotions à la hors-classe par Académie n'est pas encore établi. Le Ministère hésite entre 2 hypothèses :

1. Une dotation par Académie prenant en

compte la pyramide des âges du corps des PE dans chaque département ;

2. Le même ratio (1,15 %) appliqué à tous les départements.

Le SNUipp est intervenu :

1. Pour dénoncer un ratio extrêmement faible en rappelant notre revendication de l'accès de tous à l'indice terminal du corps (782) ;

2. Pour demander la fixation de ce ratio chaque année. La fixation sur deux ans ne permettrait pas d'augmenter les flux d'intégration en 2007. Nous demandons d'ores et déjà une révision du ratio pour les PE pour 2007 ;

3. Pour soulever la question d'éventuelles difficultés liées au décalage entre les dates différentes de promotion à la Hors-Classe (année civile) et d'avancement d'échelon (année scolaire) ;

4. Enfin nous avons demandé au Ministère des éléments plus précis pour établir des comparaisons.

Nous vous tiendrons informés des réponses du Ministère. Les réponses et les arbitrages devraient intervenir dans les semaines à venir.

Promotions

L'avancement des PE se fait par année scolaire, celui des instits par année civile. Le tableau d'avancement est établi par l'IA. La détermination des promus est examinée par la même CAPD pour les PE et Instits, (27 janvier 2006).

Pour être promu(e), il faut être promouvable

Être promouvable, c'est avoir, au cours de la période considérée (année scolaire pour les PE et civile pour les instits), la durée requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

Exemples :

Un instituteur promu au 8e échelon au 01/02/2004 sera promouvable au grand choix au 01/08/2006, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année civile 2006 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même année.

La CAPD retiendra 30% des promouvables au 9e au grand choix en application d'un barème départemental.

Si le collègue n'est pas promu en 2006, il sera promouvable au 01/08/2007 au 9e échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus).

Si le collègue n'est pas promu, il passera alors automatiquement au 9e à l'ancienneté le 01/08/2008.

Un P.E. promu au 7e échelon au 01/02/2004 sera promouvable au grand choix au 01/08/2006, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année scolaire 2005/2006 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même période.

La CAPD retiendra 30% des promouvables au 8e au grand choix en application d'un barème départemental.

Si le collègue n'est pas promu en 2006, il sera promouvable au 01/02/2007 au 8e échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus).

Si le collègue n'est pas promu, il passera alors automatiquement au 8e à l'ancienneté le 01/08/2007.

Les résultats ci-dessous vous sont donnés à titre officieux (il peut y avoir des coquilles). Seul l'arrêté de l'IA est officiel.

Le barème départemental est composé de la note, de l'ancienneté générale de service et de l'ancienneté dans l'échelon précédent.

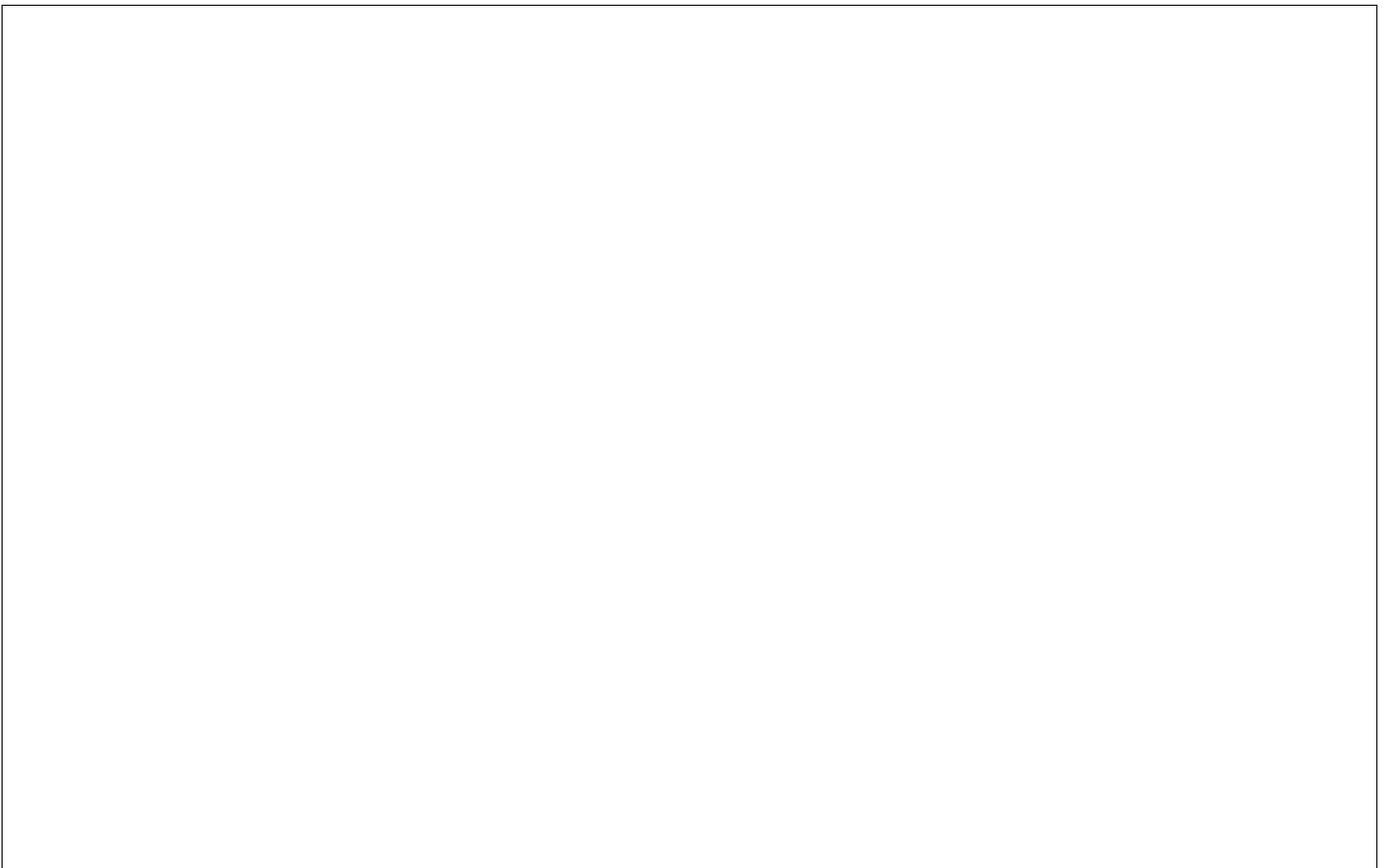
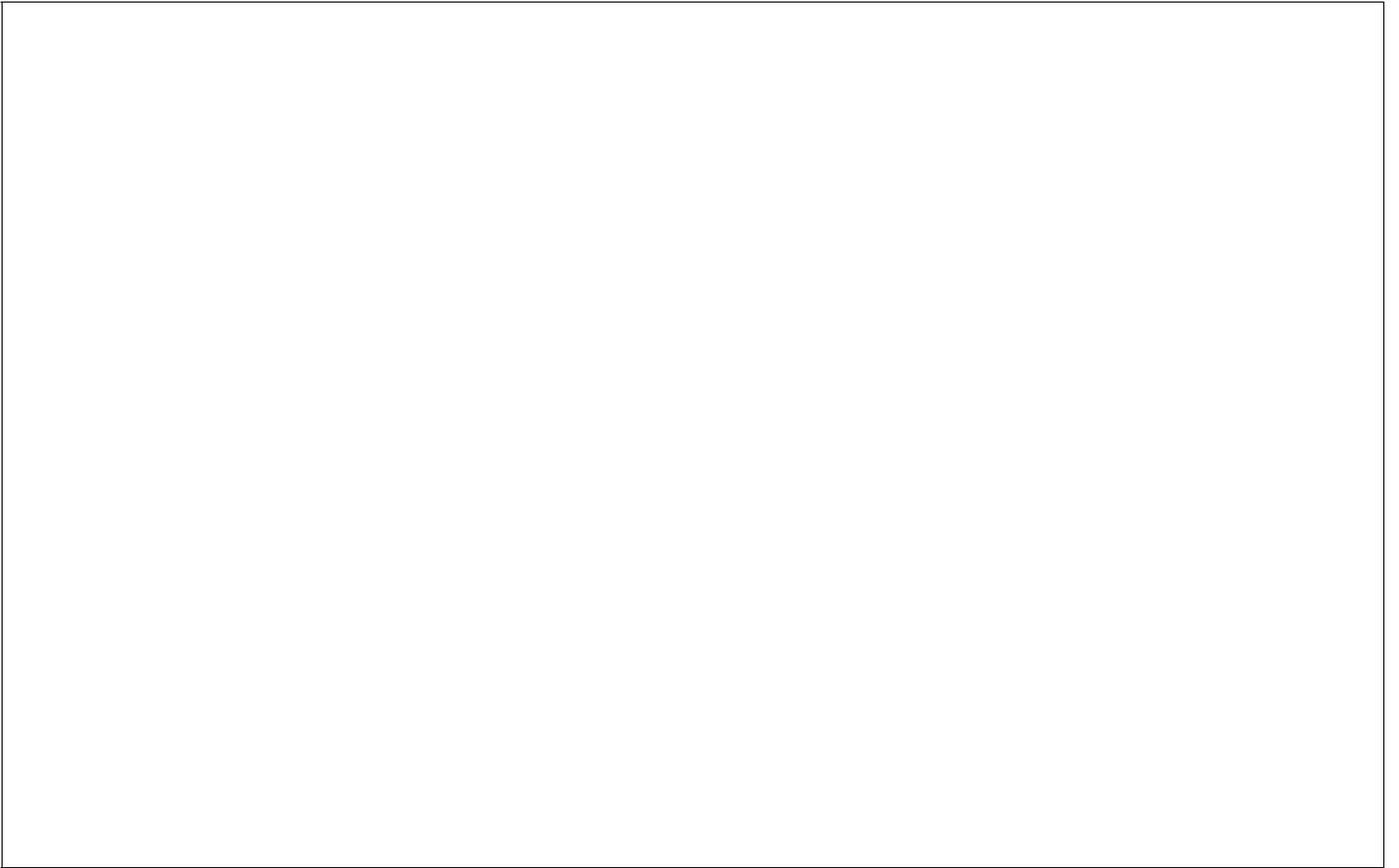
Avancement des Instituteurs			
Échelons	Avancement		
	GD CHOIX	CHOIX	ANCIEN-NETE
10 au 11	3 ans	4 ans	4 a 6 mois
09 au 10	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
08 au 09	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
07 au 08	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
06 au 07	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m
05 au 06	1 a 3 m		1 a 6 m
04 au 05	1 a 3 m		1 a 6 m
03 au 04	avancement automatique : 1 ans		
02 au 03	avancement automatique : 9 mois		
01 au 02	avancement automatique : 9 mois		

Avancement des Professeurs des écoles			
Échelons	Avancement		
	GD CHOIX	CHOIX	ANCIEN-NETE
10 au 11	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m
09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
08 au 09	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
07 au 08	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
06 au 07	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
05 au 06	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
04 au 05	2 ans		2 a 6 m
03 au 04	avancement automatique : 1 an		
02 au 03	avancement automatique : 9 mois		
01 au 02	avancement automatique : 3 mois		

Professeurs des écoles hors classe	
Échelons	Avancement automatique
06 au 07	3 ans
05 au 06	3 ans
04 au 05	2 ans 6 mois
03 au 04	2 ans 6 mois
02 au 03	2 ans 6 mois
01 au 02	2 ans 6 mois

Promotions des Professeur des Écoles - 2005/2006

NOM PRENOM Échelon Barème Date d'effet Passage



--

Promotions des Professeurs des Écoles Hors Classe - 2005/2006

NOM	PRENOM	Échelon	Date d'effet

Promotions des Instituteurs - 2006

NOM	PRENOM	Échelon Barème	Date d'effet	Passage

--

Les dernières annonces faites par le Premier Ministre et le Ministre de l'éducation nationale confirment un renoncement sans précédent à faire réussir tous les jeunes :

- avec l'"Apprentissage Junior", éjection du collège dès 14 ans de nombre d'entre eux et remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans,
- démantèlement programmé de la carte des ZEP.

Après la mise en place de la loi Fillon pour l'École, trois mois après la "crise des banlieues", ces mesures s'inscrivent dans un contexte de restrictions budgétaires touchant particulièrement le Service Public d'Éducation.

Nous ne voulons pas de l'école qu'on nous prépare

Moins d'enfants scolarisés en maternelle, moins d'aide à l'école primaire et au collège, classes surchargées, orientation précoce et irréversible pour les jeunes en difficulté, moins de formations en lycée professionnel, moins d'options en lycée, moins de passage en seconde... C'est une scolarité au rabais qu'on veut nous imposer, une école plus inégalitaire.

Le strict minimum pour beaucoup, une formation complète pour les plus « méritants » ?

Alors que pour réussir dans sa vie personnelle et professionnelle il faut maîtriser des connaissances variées, les élèves et notamment ceux en difficulté n'auront plus droit à tous les enseignements. Beaucoup devront se contenter d'un « socle commun » étriqué évacuant des pans entiers de la culture et excluant des disciplines scolaires comme l'EPS, la technologie ou les enseignements artistiques.

Dans une école à plusieurs vitesses, ils seront nombreux, en particulier des milieux populaires, à se voir proposer moins d'école.

C'est parce que la loi Fillon organise le tri social au sein de l'école que nous continuons à vouloir son abrogation.

Après une élévation constante du niveau d'études et de qualifications ces vingt dernières années, c'est un recul sans précédent du droit à l'éducation pour tous qui est programmé.

Les propos du ministre sur les horaires des élèves (qui auraient soi-disant trop d'heures de cours), sur les programmes, la circulaire

sur la lecture jetant le trouble parmi les parents et ignorant la réalité des pratiques enseignantes... ne constituent pas des solutions : on ne fera pas mieux réussir tous les élèves en leur offrant moins d'école !

De plus, l'avenir des jeunes, leur insertion, ne peuvent passer par le « contrat de première embauche » (CPE), qui généralise la précarité.

Cette politique va de pair avec un abandon des personnels confrontés à des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles.

C'est pour l'avenir que nous revendiquons une autre politique éducative !

C'est pour tous les jeunes que nous avons de l'ambition!

Mobilisations contre les suppressions de postes, de classes et d'options, contre le CPE, appels de chercheurs... déjà, des résistances s'organisent. La FSU propose d'aller plus loin et de construire ensemble dès maintenant une mobilisation d'ampleur, la plus unitaire possible (organisations syndicales, associations de parents, mouvements pédagogiques, chercheurs, jeunes...) pour empêcher le démantèlement du Service Public d'Éducation et mettre en avant des propositions alternatives ambitieuses pour une école de qualité, pour la réussite de tous.

Non au contrat de première embauche !

La jeunesse mérite un autre avenir !

Le gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

La précarité généralisée pour les jeunes

La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...) : le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires.

Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

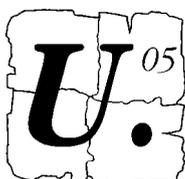
Une menace pour tous

Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi

Pendant qu'il développe la précarité, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.